

Diplôme de formation continue

**Diplôme (DAS) en
Médiation civile judiciaire
et hauts conflits familiaux**

Janvier - octobre 2026

3^{ème} volée



VUE D'ENSEMBLE DU DIPLÔME (DAS)

4 crédits ECTS

Module 1: Hauts conflits familiaux

9 jours

Lundi 26, mardi 27 et mercredi 28 janvier 2026

Lundi 9, mardi 10 et mercredi 11 mars 2026

Lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 avril 2026

3 crédits ECTS

Module 2: Place de l'enfant, médiation civile judiciaire et interdisciplinarité

6 jours

Lundi 6, mardi 7 et mercredi 8 juillet 2026

Lundi 7, lundi 21 et mardi 22 septembre 2026 (visio)

1 crédits ECTS

Séminaire d'évaluation

3 jours

Lundi 19, mardi 20 et mercredi 21 octobre 2026

5 crédits ECTS

Stage et rapport de stage

15 crédits ECTS

CAS médiation

Volée I à XII

DIPLÔME (DAS) EN MÉDIATION CIVILE JUDICIAIRE ET HAUTS CONFLITS FAMILIAUX

Public concerné

Médiateurs débutants ou en exercice, avec peu ou beaucoup d'expérience de terrain (la diversité du groupe permettant une plus grande richesse dans les échanges). Les candidat-e-s à l'inscription seront détenteurs d'un CAS en médiation ou d'un DAS en médiation familiale.

Préambule

Le DAS en Médiation civile judiciaire et hauts conflits familiaux s'inscrit dans le prolongement du CAS en médiation.

Il est composé de deux modules, l'un de 9 jours, l'autre de 6 jours suivis de 3 jours de synthèse et d'évaluation. Il implique en outre de suivre un stage auprès d'un médiateur expérimenté avec remise d'un rapport de stage (travail final).

Il est recommandé de suivre les deux modules dans la foulée. Mais les personnes qui le désirent peuvent suivre le 1^{er} module une année, puis s'inscrire au second module une année postérieure. L'inscription au second module étant réservée aux personnes ayant suivi le premier module avec succès.

Présentation générale

La médiation familiale a été pendant longtemps réservée à un cercle assez limité de personnes informées et soucieuses de régler leurs différends familiaux de manière plus concertée.

Depuis l'entrée en vigueur en 2011 du code de procédure civile unifié, la médiation s'inscrit désormais dans la loi suisse. Depuis lors, un nombre toujours grandissant d'intervenants, tant judiciaires qu'extra-judiciaires, pousse les parties à tenter de régler leur différend en médiation.

Si cette évolution est éminemment positive, elle représente cependant, pour les médiateurs, un défi supplémentaire qui n'est pas négligeable : comment travailler avec ces personnes qui, parfois, n'ont au départ pas choisi de se retrouver chez le médiateur, et/ou qui ne sont pas désireuses de vraiment négocier voire même de discuter avec l'autre partie ? Comment accompagner ces situations familiales hautement conflictuelles, où les protagonistes sont pris, parfois de longue date, dans différentes formes de confrontations l'un envers l'autre ?

Deux axes de travail seront proposés dans cette formation :

- La posture et les outils du médiateur confronté à ces situations familiales difficiles, lesquels outils sont pour l'essentiel inspirés du courant de la médiation transformative, de la thérapie sociale et de la systémie familiale
- L'articulation de la médiation avec le judiciaire, et l'inscription de la médiation dans une démarche interdisciplinaire, dès lors qu'il paraît évident que les situations familiales hautement conflictuelles invitent les professionnels de tous bords à se parler, à mieux se comprendre, collaborer, voire parfois créer des projets ensemble autour de l'accueil de situations spécifiques.

Objectifs

Les principaux objectifs visés sont les suivants :

- Approfondir la posture de médiateur/trice et la compréhension conceptuelle des enjeux sous-jacents à cette posture spécifique pour la prévention et la gestion des conflits, dans le domaine de la médiation civile judiciaire, notamment des hauts conflits familiaux
- Renforcer les compétences pratiques et techniques nécessaires à la mise en œuvre de cette posture dans le domaine de la médiation civile judiciaire
- Affiner les capacités d'auto-observation et d'analyse de dispositifs concrets (mises en situation et évaluation au séminaire d'évaluation)
- Découvrir la pratique réelle de la médiation à travers un stage dans le domaine de la médiation civile judiciaire (co-médiation avec un médiateur expérimenté) et analyser l'évolution d'un processus réel.

Méthodes pédagogiques

Le programme se propose de conjuguer les éléments suivants :

- Des apports théoriques, sous la forme de textes à lire à l'avance, d'explications fournies oralement et d'échanges avec les participants, de même que sous la forme de pistes d'approfondissements possibles pour les personnes qui le désirent
- De nombreuses interactions avec les intervenants, et entre les participants
- Des moments de démonstration des approches et outils proposés, notamment sous la forme de films de médiations véritables ou simulées
- Des exercices divers, et de nombreux jeux de rôle permettant aux participants d'expérimenter tant la position de médié/médiant que de médiateur
- La participation à un stage avec un médiateur expérimenté de manière à être confronté à la réalité du terrain, et à suivre le déroulé d'une médiation de bout en bout
- La réalisation de travaux personnels permettant l'intégration de la matière, et un temps réflexion critique
- Un accompagnement du processus formatif de chacun, et une évaluation des participants par les intervenants, en particulier au travers d'une entrevue individuelle proposée en fin de premier module, et lors du dernier module d'évaluation.

PROGRAMME

Module 1 : Hauts conflits familiaux

Session 1.1 : Lundi 26, mardi 27 et mercredi 28 janvier 2026

Présentation et introduction, posture non directive et médiation transformative, analyse des (non-)demandes, interculturalité et valeurs implicites de la médiation

Session 1.2 : Lundi 9, mardi 10 et mercredi 11 mars 2026 (résidentiel)

Rapport personnel de chacun au conflit (approche de thérapie sociale), mises en situation à l'aide de comédiens professionnels

Session 1.3 : Lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 avril 2026

Ancrage corporel du médiateur, et gestion du haut conflit familial : accompagnement du deuil de la relation, retour structuré sur le passé qui fait mal, approche systémique paradoxale

Module 2 : Place de l'enfant, médiation civile judiciaire et interdisciplinarité

Session 2.1 : Lundi 6, mardi 7 et mercredi 8 juillet 2026

Travail avec les personnes quand la médiation est prescrite par une autorité, articulation médiation – procédure judiciaire, articulation de la médiation avec les aspects pénaux dans les situations hautement conflictuelles, introduction à la médiation en situations d'enlèvements parentaux internationaux

Session 2.2 : Lundi 7, lundi 21 et mardi 22 septembre 2026

Vécus et besoins des enfants pris dans le conflit parental fort, pistes d'interventions dans les situations de conflits de loyauté voire d'allégations d'aliénation parentale, analyse de plusieurs projets d'interventions pluridisciplinaires autour des familles hautement conflictuelles (suisses et étrangères)

Séminaire de synthèse et d'évaluation

Lundi 19, mardi 20 et mercredi 21 octobre 2026

Retour sur les situations difficiles, les cas limites (notamment violence, emprise, manipulation, assuétudes...). Présentation par les participants de leur travail personnel et évaluation finale.

Evaluation

L'évaluation des étudiants prend diverses formes :

- Durant les cours, les étudiants participent à des échanges, des exercices et des mises en situation, notamment en jouant un protagoniste ou le médiateur : à cette occasion le formateur donne ses observations et commentaires, qui permettent à l'étudiant d'avancer dans ses apprentissages
- Auto-évaluation : durant toute l'année les étudiants sont invités à observer par eux-mêmes l'évolution dans leur apprentissage des différentes attitudes et outils proposés, à l'aide d'une grille qui leur est délivrée en début d'année
- Au terme du premier module, un entretien individuel est proposé avec un des responsables de la formation, qui permettra d'échanger sur le parcours de formation : les acquis, les difficultés rencontrées, les points encore à travailler, etc. Un tel entretien est obligatoire pour ceux qui ont l'intention de poursuivre avec le second module
- Durant le second module, les étudiants sont invités à travailler, en dehors des heures de cours, une situation de médiation, qu'ils viendront présenter au groupe durant la dernière session d'évaluation
- Au terme de la formation, sur base de ces différents éléments, les responsables de la formation décideront de l'octroi du diplôme. En cas de non-obtention du diplôme, il peut être proposé à la personne de refaire une partie du programme. Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, il peut être refusé à une personne ayant terminé le premier module, de poursuivre avec le second module.

COMITÉ DIRECTEUR

Présidente

Prof. Christiana Fountoulakis est professeure ordinaire à l'Université de Fribourg et titulaire de la Chaire de droit civil I. Elle est également professeure invitée au sein de plusieurs institutions, notamment à l'Université de Paris XII, à l'Université de Waitako (Nouvelle-Zélande), à l'Université de Niigata (Japon), à l'Institut de la recherche en communication (Lucerne) et à la Formation Universitaire à Distance Suisse. Ses publications portent sur le droit civil (notamment le droit de la famille et la protection de l'enfant et de l'adulte), le droit des obligations, le droit commercial et le droit international privé. Elle a auparavant travaillé auprès du cabinet d'avocats Wilmer Hale, à Londres, et enseigné comme professeure invitée auprès du Center for Transnational Legal Studies (Londres) ainsi qu'à la Bucerius Law School (Hambourg).

Membres

Prof. Francesca Poglia Mileti est professeure associée de sociologie au sein du Département des sciences sociales de l'Université de Fribourg. Responsable du Master « Sociétés plurielles : culture, politiques et religions (option diversité culturelle et identité sociale) », ses publications portent pour l'essentiel sur les domaines des migrations et des relations interethniques, de la jeunesse, du travail, de la politique ainsi que des dynamiques identitaires. Elle a auparavant également enseigné à l'Université de Neuchâtel et travaillé en tant qu'associée de recherche invitée à la University of Colorado (Boulder, USA).

Florence Studer, médiatrice indépendante FSM/ASMF, a participé à la création du réseau professionnel suisse conflits.ch ainsi que de la Maison Fribourgeoise de Médiation. Formatrice au sein de l'association Groupement Pro Médiation durant près de 15 ans, elle y a notamment été responsable du CAS Médiation en entreprise, organisé en partenariat avec la HEIG-VD, à Yverdon. Entre 2008 et 2013, elle a été chargée d'un cours de Méthodes Alternatives de Résolution des Conflits familiaux, à la Faculté de Droit de l'Université de Fribourg. Elle assure la conception et la coordination pédagogique du certificat (CAS) en Médiation, ainsi que l'accompagnement des participant·e·s. Elle est également responsable du DAS en Médiation.

Marie-Claire Corminboeuf, juriste et médiatrice FSM, déléguée du Service de la formation continue de l'Université de Fribourg.

Responsables de formation

Florence Studer, formatrice d'adultes, médiatrice FSM/ASMF indépendante, médiatrice assermentée à Fribourg et membre de la Commission Médiation du canton de Fribourg, responsable du CAS et DAS Médiation de l'Université de Fribourg

Damien d'Ursel, médiateur familial, avocat et coach parental, formateur certifié à l'approche transformative, intervenant dans plusieurs formations à la médiation et à l'accueil des familles en Belgique et en France

Principaux intervenants*

Cilgia Carratsch, médiatrice familiale, directrice du SSI Suisse et chargée de projets «Consensus parental», Valais et Fribourg

Laure Chappaz, médiatrice FSA/FSM et avocate spécialiste FSA en droit de la famille

Gérard Demierre, médiateur FSM avec spécialisation familiale et du contexte pénal (mineurs et adultes), actif au Bureau de la médiation pénale pour mineurs (Fribourg) depuis sa création en 2004, membre fondateur et médiateur de l'Association AJURES (pour la Justice restaurative en Suisse)

Jean-Claude Métraux, pédopsychiatre et psychothérapeute d'enfants et d'adolescents, ancien chargé de cours à l'Université de Lausanne, fondateur de l'association Appartenances

Audrey Ringot, médiatrice familiale et formatrice, ancienne Présidente de l'Association pour la Médiation Familiale (l'APMF qui rassemble les médiateurs familiaux de France), directrice de l'association de médiation familiale et de formation "Avec les mots Médiation" (Lille)

Igor Rothenbühler, Thérapeute social TST et formateur-superviseur en Thérapie sociale TST, Institut Charles Rojzman

Véronique Staehli, médiatrice familiale FSM/ASMF, assermentée par l'Etat de Genève (domaines général, famille, pénal majeurs et mineurs), directrice de l'Antenne de Médiation et de Prévention avec des Mineurs (AMPM) de l'Astural, Responsable du Pôle Médiation familiale de la Fédération Genevoise Médiation (FGeM)

Wanda Suter, Juge de paix, Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant de l'arrondissement de la Sarine à Fribourg, membre de la commission permanente de la COPMA

Natalie Uhlmann travaille dans le domaine de la prévention et du développement personnel. Elle accompagne les personnes (individuellement ou en groupe) dans une plus grande affirmation de soi, à travers la recherche d'une posture alignée et d'un positionnement plus juste pour eux

Conditions d'admission au DAS

Peuvent présenter leur dossier d'admission, les personnes ayant terminé un CAS en Médiation de l'Université de Fribourg. L'admission fait suite à une décision du Comité directeur après réception d'un dossier comprenant une lettre de motivation, un CV et une copie des principaux diplômes. L'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription peut jouer un rôle dans le cadre de la procédure d'admission. Les personnes ayant terminé un CAS ou un DAS en médiation d'une autre université ou haute école peuvent suivre les deux modules et effectuer les travaux requis et recevront un CAS de l'Université de Fribourg.

Validation du DAS et crédits ECTS

Un séminaire d'évaluation, un stage et un rapport de stage (travail final) sont demandés aux participant·e·s pour valider les connaissances acquises et leur permettre de recevoir les 28 crédits ECTS nécessaires à l'obtention du DAS. Un crédit ECTS correspond en moyenne à 30 heures de travail à fournir par un·e participant·e pour atteindre les objectifs de formation. Les personnes ayant terminé un CAS ou un DAS en médiation d'une autre université ou haute école recevront un CAS de l'Université de Fribourg, soit 15 crédits ECTS.

Titre de médiateur/trice

Cette formation permet aux personnes ayant effectué leur CAS en médiation à l'Université de Fribourg d'acquérir automatiquement le titre de médiateur/trice de la Fédération suisse des associations de médiation (FSM)*.

*sous réserve de modifications

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Conditions d'obtention du diplôme

Le diplôme est octroyé en prenant en compte les éléments suivants :

- Une présence minimale de 90% aux journées de formation
- La participation active à la formation, notamment dans les mises en situation et autres exercices
- La participation engagée et authentique au processus permanent d'autoévaluation en dialogue avec les responsables de la formation
- La présentation personnelle faite au séminaire d'évaluation
- La participation au stage
- Le rapport de stage (travail final)

Nombre de participants

Le nombre de participant·e·s est limité à 20 personnes pour favoriser l'interaction.

Finance d'inscription

CHF 7'950.- pour l'entier de la formation

CHF 4'400.- pour le module 1

Les inscriptions échelonnées sur plusieurs volées auront un coût supplémentaire

Lieu

Les journées de formation se déroulent au Centre de formation continue de l'Université de Fribourg, sauf les journées des 9, 10 et 11 mars 2026 qui auront lieu en résidentiel (logement et pension complète pris en charge par le programme, sans frais supplémentaire pour les étudiant·e·s)

Délais

Délai d'inscription : **15.11.2025**

Information et inscription

Service de la formation continue, Université de Fribourg,

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél. +41 (0)26 300 73 39 / E-mail : formcont@unifr.ch / www.unifr.ch/formcont

Inscription en ligne > **www.unifr.ch/formcont**

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit.

Jusqu'à **90 jours avant** le début de la formation

Entre **le 89^e et le 60^e jour**

Entre **le 59^e et le 30^e jour**

Moins de 30 jours avant le début de la formation

CHF 300.–

20% du montant d'inscription

60% du montant d'inscription

**la totalité du montant
d'inscription** est due

L'abandon en cours de formation n'implique pas de remboursement. Si le nombre d'inscriptions pouvant être retenues est insuffisant, le Comité directeur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.